



9 Le Routoir
38240 MEYLAN
uhqbcontact@gmail.com

Meylan le 12 Janvier 2024

Monsieur le 2^{ème}adjoint
Délégué à l'urbanisme et aux mobilités
Mairie de Meylan

Objet : Réfection du Chemin de Bérivière
Dossier suivi par Isabelle Ribard – Commission environnement - isabelle.ribard@neuf.fr

Monsieur l'adjoint à l'urbanisme et aux mobilités

Au regard de l'écroulement de la chaussée le long du ruisseau Chemin de Bérivière, la Métropole projette, en été 2024, de refaire la voirie entre la Chrono-vélo et le grand damier (intersection Allée de la Roselière-Grande Traverse). Lors de notre rencontre sur le terrain du 29 novembre 2023 avec vous et Madame Sylvie Brochot, spécialiste des torrents et de l'érosion en montagne, il a été convenu que l'UHQB, qui possède une expertise d'usage, rédige ses préconisations pour la réfection de ce chemin et reste associée à ce projet.

Nous vous prions de trouver ci-après ces préconisations. Nous vous remercions d'en prendre connaissance. Nous comptons sur vous pour les utiliser lors de l'étude du projet au sein de vos services et dans votre négociation avec la Métropole.

En restant à votre disposition pour toutes autres précisions, nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Marc Nouvellon
Président de l'UHQB

Copie à :

- Mmes Marie-Odile Novelli et Sylvie Charlety, M. Melvin Gibson

Préconisations de l'UHQB pour la réfection du Chemin de Bérivière

Meylan – Janvier 2024

Ce chemin est situé au cœur du quartier des Béalières, éco-quartier avant l'heure dont l'esprit est à conserver à l'heure du réchauffement climatique. Au fil du temps, ce chemin a été dénaturé et peu entretenu dans cette perspective, d'autant plus que l'évolution démographique dans ce secteur le rend plus fréquenté. Penser le rénover uniquement sur un petit tronçon sans une réflexion plus globale ne semble pas cohérent pour garantir l'équation réfection durable et économie dans le temps.

La première préconisation pour réaliser des travaux de réfection est donc de considérer ce chemin dans son ensemble de la Place des Tuileaux jusqu'à son aboutissement sur le parking du lycée via l'Allée de la Campanelle, et ce dans toutes les dimensions d'usage, de voirie, d'environnement et de sécurité.

Il en est de même du traitement de l'érosion de la chaussée par le ruisseau qui doit s'intégrer dans une approche globale de la source à la confluence. Cette approche est ici particulièrement nécessaire du fait de la pente du lit (plus de 5% dans cette section) qui lui confère le caractère d'un petit torrent.

Les préconisations qui suivent visent les objectifs suivants :

- Rendre à ce chemin son caractère initial d'espace de rencontre apaisé
- Diminuer la fréquence et la vitesse des automobiles
- Conserver et valoriser la trame bleue avec le ruisseau
- Conserver et valoriser la trame verte avec, entre autre, plusieurs chênes remarquables.

Les 12 préconisations suivantes sont numérotées par souci de lisibilité mais elles ont toutes une importance égale pour une cohérence d'ensemble.

Préconisation n°1 : Restaurer le ruisseau

La remédiation aux désordres constatés (érosion ou quasi-débordement selon les sections) relève d'une étude hydrologique et hydraulique de la totalité du cours d'eau et non d'un simple aménagement urbain. Elle permettra d'éviter des mesures coûteuses et inadaptées, voire aggravantes comme le recours simpliste à des murs de soutènement en béton. Elle intégrera des observations fines de la dynamique de ce petit torrent. On peut par exemple constater qu'au droit de l'écoulement de la chaussée, l'écoulement est dévié en rive droite et ne dispose plus d'une section suffisante en crue. Une banquette s'est formée en rive gauche faute d'un entretien correct. En effet, le fauchage périodique produit des déchets végétaux laissés sur place qui favorisent les dépôts. Le lit du ruisseau doit retrouver un profil en long et en travers approprié afin de prévenir affouillements ou débordements problématiques, tout en préservant son rôle de trame bleue multifonctionnelle. L'étude préconisée permettra de définir les travaux de restauration indispensables et les prescriptions d'entretien.

Préconisation n° 2 : Ne pas blesser la végétation, les troncs d'arbres et leurs racines pendant les travaux

Ces arbres de la trame verte sont précieux pour la biodiversité et la lutte contre la chaleur. Les logements exposés à l'ouest sont particulièrement touchés par la canicule les après-midis d'été. Pour protéger les arbres existants :

- Ne pas couper leurs racines pendant les travaux
- Ne pas écraser leurs racines avec des engins de chantier trop lourds. Une attention toute particulière sera prise pour le chêne centenaire dont le tronc est à ras du ruisseau.
- Conserver tous les arbres têtards.

Des méthodes de travail méticuleuses devront être utilisées lors des travaux.

Préconisation n°3 : Refaire la voirie sans couvrir ni bétonner le ruisseau

Pour la fraîcheur et la biodiversité, il convient de laisser le ruisseau à l'air libre comme actuellement.

Ce principe limitera également les inévitables obstructions de bus par des embâcles (végétation, chariots de supermarché, déchets divers). Refaire les protections pour prévenir les chutes accidentelles dans le ruisseau.

Préconisation n°4 : Garder, réparer les pavés existants

Les pavés sont une caractéristique du quartier pour 2 fonctions : la perméabilité du sol et le ralentissement des véhicules à moteur. **Toutes les zones pavées existantes sur la voirie et les trottoirs doivent être conservées.** Les zones pavées dégradées sont à réparer en pavés

Préconisation n°5 : Casser la perspective d'alignement de la voirie avec des chicanes paysagères

Pour ralentir les voitures les chicanes (ou écluses) sont efficaces. Pour le chemin de Bérivière elles peuvent être aménagées par élargissement ponctuel du trottoir. **ATTENTION : Ces chicanes (ou écluses) sont en dur et plantées d'un arbuste. Elles ne doivent pas être matérialisées par un simple marquage au sol et ne doivent pas être transformables en places de parking.**

Les arbustes et arbres plantés coté Ouest apporteront ombrage aux piétons.

Préconisation n°6 : Ne pas rajouter de places de parking

Ne pas créer de nouvelles de places de parking. Aux Béalières, le piéton a une place privilégiée.

Préconisation n°7 : Marquage au sol 30km/h

Les automobilistes oublient qu'ils sont en zone 30km/h. Faire un marquage au sol comme rappel pédagogique du chrono-vélo jusqu'au lycée.

Préconisation n°8 : Repenser et aménager la zone comprise entre le parking de la Crèche, le parvis de l'ancienne école et l'entrée du passage du Père Cohard

Cette zone est un croisement intense d'usagers : les parents qui attendent les enfants, les piétons et les cyclistes qui arrivent de la Chrono-vélo pour se rendre au Père Cohard, les piétons qui habitent Allée de la Roselière, les piétons (enfants des écoles compris) qui se rendent au mini-gymnase Béal 3, les piétons qui descendent ou qui montent le chemin de Bérivière, les enfants qui vont et viennent à l'école des Béalières. Cette zone est inconfortable pour tous : le trottoir est très étroit, encombré de poubelles, les voitures sont mal garées et tournent de manière intempestive dans le passage du Père Cohard depuis la disparition du grand rocher placé à l'entrée. **Une étude paysagère globale de cette zone est donc préconisée. Les pavés du trottoir sont à conserver.**

Les arbres existants sont à conserver. De nouveaux arbres sont à rajouter afin de limiter la sensation îlot de chaleur:

- à proximité du lampadaire 1786
- à proximité du lampadaire 1787
- le long du grillage côté parking
- le long de la pente d'accès à la chrono-vélo

Préconisation n°9 : Tracer au sol le passage piéton entre le routoir et la Place des Tuileaux

En l'absence de marquage actuellement, les automobilistes ne visualisent pas le passage piéton "haute densité" à ce niveau (surtout à la tombée de la nuit). De plus, l'arrivée par le Routoir est en pente : danger pour les enfants à tricycle, patins à roulette. Enfin, les chiens d'aveugle ne reconnaissent pas le passage : marquer au sol le passage (barres blanches classiques).

Préconisation n°10 : Refaire le morceau de trame verte rasée

Un morceau de la trame verte a été rasée (par qui ?) au niveau du 17 chemin Bérivière (face à l'entrée de la place des Tilleuls) : Recréer une continuité de la trame verte conformément au PLUi.

Préconisation n°11 : Refaire toutes les logettes et régler la gestion des poubelles dans l'espace public

Toutes les logettes le long du chemin de Bérivière et de l'allée de la Campanelle sont en décrépitude : elles sont à refaire. Conçues pour recevoir les encombrants, elles sont probablement surdimensionnées puisqu'il n'y a plus dépôt d'encombrants.

De plus, les poubelles de la crèche, de l'école, des n°12, 14 et 16 allée de la Roselière, de la cuisine du lycée et celles du lycée allée de la Campanelle ne sont pas rangées dans les logettes et encombrent les trottoirs.

Préconisation n°12 : Vérifier la possibilité de passage des camions

Les camions poubelle, de service, de sécurité, de livraison du Lycée empruntent le chemin de Bérivière et doivent pouvoir continuer à passer en cas de rétrécissement de la chaussée.